

SINGAPOUR

Date des élections: 22 décembre 1984

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 4 décembre 1984. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 23 décembre 1980.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Singapour est composé de 79 membres élus pour 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens de Singapour résidant dans le pays et âgés de 21 ans révolus, à l'exception des personnes ayant fait acte d'allégeance à un Etat étranger, celles condamnées à mort ou purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée supérieure à 12 mois, les malades mentaux, les personnes condamnées pour délits électoraux et les personnes servant dans une force armée payée par des fonds autres que ceux alloués par le Parlement, à moins qu'elles ne possèdent un domicile à Singapour.

Les listes électorales sont révisées au plus tard trois ans après les dernières élections générales. Le vote est obligatoire, le non-accomplissement du devoir électoral entraînant la suppression du nom du contrevenant des listes électorales. Ce dernier peut toutefois être réinscrit si son absence est justifiée ou s'il paie une amende de S\$5.

Les candidats au Parlement doivent être des électeurs inscrits, résider à Singapour au moment du dépôt de leurs candidatures ou y avoir résidé pendant des périodes de 10 ans au total et avoir un degré d'instruction suffisant pour être en mesure de participer activement aux travaux du Parlement et de lire et d'écrire au moins l'une des langues suivantes: anglais, malais, mandarin, tamil. Toutefois, ne sont pas éligibles les faillis non réhabilités, les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à un an ou à une amende de S\$2000, ainsi que les personnes qui ont été candidates ou agents électoraux de candidats et qui ont omis de présenter un rapport sur les dépenses électorales comme l'exige la loi. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'exercice d'une charge lucrative à Singapour.

La présentation de chaque candidat doit être signée par deux personnes, qui déclarent proposer et soutenir sa candidature et par au moins quatre autres personnes; les noms de ces personnes doivent figurer sur les registres électoraux de la circonscription briguée par le candidat. Chaque candidat doit faire un dépôt de S\$1500 qui lui sera remboursé s'il obtient au moins un huitième du nombre total des suffrages exprimés dans sa circonscription.

Singapour est divisée en 79 circonscriptions qui élisent chacune un député au scrutin uninominal majoritaire à un seul tour. Il est également prévu d'élire jusqu'à trois députés ne représentant aucune circonscription au cas où les partis d'opposition n'obtiendraient pas au moins trois sièges aux élections générales.

En cas de vacance d'un siège au Parlement en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations générales et déroulement de la consultation

La date des élections a été annoncée le 2 décembre 1984 et, deux jours plus tard, le Parlement était dissous, un an avant l'échéance de la législature de cinq ans.

Durant la campagne électorale, qui a duré neuf jours, le Parti d'action populaire (PAP) s'est activement employé à faire valoir ses réalisations au cours des 25 dernières années, notamment le développement économique impressionnant du pays et le niveau de vie élevé du peuple. Les huit partis d'opposition ont mis l'accent sur certains problèmes comme l'élévation de l'âge auquel les citoyens sont autorisés à opérer des retraits sur leur compte auprès de la Caisse centrale de prévoyance, la priorité donnée en matière de scolarisation aux enfants de mères diplômées et l'augmentation des loyers des logements subventionnés. Dans 30 circonscriptions, les candidats du PAP n'ont pas rencontré d'opposition. Pour les 49 sièges restants de l'Assemblée élargie, l'opposition a présenté 48 candidats au total. Trois candidats indépendants étaient également en lice.

Plus de la moitié des électeurs avaient moins de 35 ans pour les élections de 1984. Le jour du scrutin, le PAP a remporté tous les sièges sauf deux, confirmant ainsi son maintien au pouvoir pour la septième fois consécutive. Le pourcentage de suffrages en sa faveur est néanmoins tombé de 75 à 63%. Beaucoup de nouveaux venus au Parlement figuraient parmi les membres du PAP.

Le Premier Ministre Lee Kuan Yew a annoncé, le 31 décembre, la formation d'un Cabinet remanié.

Singapour

Données statistiques

1. Résultats du scrutin* et répartition des sièges au Parlement

Nombre d'électeurs inscrits	944 624	
Votants	902980 (95,6%)	
Bulletins blancs ou nuls	26 384	
Suffrages valablement exprimés	876 596	

*Dans les 49 circonscriptions où des élections ont eu lieu.

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus		Nombre de sièges
Parti d'action populaire (PAP)	79	568 310	62,94	77
Parti des travailleurs (WP)	15	110939	12,29	1
Front uni de Singapour (SUF)	13	87197	9,66	—
Front populaire uni (UPF)	X	27217	3,01	—
Parti démocrate de Singapour (SDP)	4	32102	3,55	1
<i>Barisan Sosialis</i> (BS)	4	24212	2,68	—
Parti de la justice (JPS)	2	10906	1,21	—
Organisation nationale des Malais de Singapour (PK.MS)	1	4768	0,53	
<i>Angkatan Islam</i> (AI)	1	359	0,04	—
Indépendants	3	10 586	1,17	
				79*

**4 sièges de plus depuis les dernières élections.

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Professeurs et assistants d'université	12
Journalistes	7
Juristes	6
Médecins	5
Architectes	2
Comptables	2
Divers (syndicalistes, hommes d'affaires, ensei- gnants, politiciens, anciens fonctionnaires, etc.)	45
	79

3. Répartition des parlementaires suivant le sexe

Hommes	76
Femmes.	<u>3</u>
	79

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

30-39 ans.	22
40-49 »	40
50-59 »	12
60-69 »	5